

BUNGALOW-VESTIAIRE POUR LUDRES TENNIS CLUB

L'assemblée décide que la Commune prendra à sa charge les frais de raccordement d'eau, d'assainissement et d'électricité du bungalow-vestiaire de l'Association LUDRES TENNIS CLUB, implanté sur la zone de loisirs du Plateau, ainsi que la plantation d'un rideau d'arbres 'brise vent'.

